Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260403-DECM26_23_01_22-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 15
Date de convocation : 30 mars 2026

PRESENTS : MM. LE BORGNE Yannick - THOMAS Angélique - LESPERT Gaylord - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - TRAVERS Didier - BOMBLED Dominique - BAUDIC Dominique - LE CAM Gérard - LAUNAY Martine - MICAULT Frank - PINEL Isabelle - VETIL Christophe - FRIEDLANDER Julie - COLLET Mélinda

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme Mélinda COLLET, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Patricia DENIS, secrétaire générale, en qualité de secrétaire assistante.

DECM2026.03.04-22 : LOGEMENT COMMUNAL AU DESSUS DU CABINET MEDICAL – PRESENTATION DES DEVIS DE MENUISERIE EXTERIEURE ET APPROBATION :

Rapporteur : M. Yannick LE BORGNE, Maire

Monsieur Le Maire fait savoir que la locataire du logement situé au-dessus du cabinet médical se plaint depuis plus de 2 ans, des fenêtres en bois qui laissent passer le froid et l'humidité.

Le Maire indique que le précédent conseil municipal avait en effet constaté ce fait et présente le devis établi par la société Fermetures du Porhoët qui s'élève à 4 362,53 € ht détaillé ainsi :

- Fenêtre sdb 417,36 € ht
- Fenêtre wc 397,61 € ht
- Châssis escalier 976,48 € ht
- Porte d'entrée 1 332,08 € ht
- Main d'œuvre pour la pose 1 239.00 € ht

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux et valide le devis présenté pour un montant total ht de 4 362,53 €.
- Précise que le financement de ces travaux est inscrit au budget voté ce jour.

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

M. COLLET **Y. LE BORGNE**